

Questions aux candidats aux élections municipales de la Rochelle mars 2026 : réponses des candidats

NB : Sur les 7 candidats inscrits, 3 candidats ont répondu à ZERO TOXIC : Olivier Falorni, Maryline Simoné et Thibaut Guiraud (réponses reçues dans cet ordre). Leurs réponses sont retranscrites telles quelles dans le tableau ci-dessous.

Questions ZERO TOXIC	Olivier Falorni (Pour les Rochelais et les Rochelaises)	Maryline Simoné (La Rochelle Unie)	Thibaut Guiraud (Liste Générations la Rochelle)
1. Le site Marcel Paul et les questions de pollution industrielle, de gestion des anciens sites industriels pollués et de santé environnementale constituent-t-il une des priorités de votre programme ? municipal ?	Le site Marcel Paul ainsi que les enjeux de pollution industrielle, de gestion des anciens sites industriels pollués et de santé environnementale constituent une priorité claire de mon programme municipal. Je prévois de sanctuariser les friches industrielles dès le début du mandat, afin d'empêcher toute décision précipitée ou projet inadapté. Cette phase permettra de réaliser un recensement exhaustif, transparent et public, de l'ensemble des friches et de leur niveau réel de pollution. Sur cette base, nous élaborerons un projet spécifique pour chaque site, définissant leur destination future en tenant compte de leur nature, de leur niveau de contamination, de leur situation géographique et des besoins du territoire.	Pour commencer, la liste La Rochelle Unie abandonnera le projet du site Marcel Paul, sécurisera les lieux et lancera une concertation citoyenne pour co-construire l'avenir du site. Plus globalement, la gestion de toutes les sources de pollution constitue une priorité pour la liste La Rochelle Unie. A ce titre, nous nous engageons à : • Etablir des études systématiques de pollution dans toutes les zones à risque avant tout classement de terrain comme constructible dans les documents d'urbanisme ; • Dresser un inventaire exhaustif des installations à l'origine des pollutions, anciennes et actuelles ; • Lutter contre la pollution de l'air dans et aux abords des écoles, par la mise en place d'une surveillance de la qualité de l'air ;	Notre territoire est confronté à une crise profonde de manque et de production de logements pour répondre aux seuls besoins des Rochelaises et des Rochelais déjà présents sur le territoire. Pour répondre à la demande, nous devons, à l'échelle de la communauté d'Agglomération, produire 1 500 logements par an. Dans un contexte de réduction puis de l'abandon de l'artificialisation de terres, la reconversion de sites industriels sera incontournable. Toutefois, la reconversion de friche doit se faire, à la lumière de l'expérience du chantier marcel Paul ; dans des conditions de sécurité les plus drastiques. Le mandat qui débutera dans quelques semaines sera l'occasion de mieux définir ces conditions. Soyez convaincus que ce chantier sera l'une des priorités de notre équipe.

	La santé des habitants, la dépollution rigoureuse et la reconversion responsable seront au cœur de cette démarche. Il ne peut y avoir de développement durable sans justice environnementale ni sécurité sanitaire. C'est pourquoi ces enjeux feront pleinement partie des priorités du mandat.	Renforcer le diagnostic de la qualité de l'air par l'installation de capteurs ATMO, capables de mesurer un spectre plus large de polluants.	Vous m'interrogez aussi sur la santé environnementale, dès ma prise de fonction, j'ai souhaité faire de ce thème la priorité de la fin de mandat. Si les Rochelaises et les Rochelais me font confiance, à moi et mon équipe, je m'engage à faire de la santé la boussole de toutes nos politiques publiques, évaluées au regard de leur impact sur la santé (sociale, humaine, animale, des écosystèmes) et l'environnement.
2. Dans votre programme, la conduite et l'appui financier d'une étude toxicologique et sanitaire indépendante pour avoir une carte complète et transparente des polluants du site, de leur dangerosité sur la santé et sur l'environnement et des méthodes connues pour les contenir ou les éliminer est-elle une priorité ?	Il est indispensable de mener une étude toxicologique et sanitaire indépendante. C'est une condition essentielle de transparence, de crédibilité et d'acceptabilité des décisions publiques. Son indépendance scientifique sera un gage de confiance pour les habitants, les riverains et les associations. Sans diagnostic clair et partagé, il ne peut y avoir ni projet responsable, ni reconversion durable, ni sérénité pour les riverains.	L'un des principes fondateurs de la liste La Rochelle Unie est la transparence. C'est pourquoi nous proposons d'établir un inventaire public des installations à l'origine des pollutions. Cette démarche constitue un préalable indispensable afin de garantir une information complète, fiable et accessible à tous. Plusieurs des colistiers ont été lanceurs d'alerte ou se sont fait le relais des lanceurs d'alerte. Sur ce point, nous serons à l'écoute systématique des lanceurs d'alerte, qui doivent être reconnue officiellement, et chaque alerte fera l'objet d'un examen de la situation.	Les services de l'Etat, de la Ville et de la CDA n'ont pas attendu le chantier Marcel Paul pour réaliser des cartographies des sites pollués. Plusieurs existent déjà : BASIAS, BASOL, ICPE, SIS... Toutefois, je suis convaincu que nous pouvons améliorer encore davantage la connaissance des sols rochelais, notamment dans les fonciers ayant accueilli des activités industrielles ou des remblais. Il est donc indispensable de renforcer et poursuivre les travaux débutés suite à l'échec du chantier Marcel Paul.
3. Un suivi de cohorte sanitaire indépendant des victimes des intoxications du chantier est-il envisagé ? Si oui, par quelle	Dès le début de la mobilisation citoyenne, j'ai demandé l'ouverture d'un registre épidémiologique. Je suis donc favorable à un suivi de cohorte	La question du suivi sanitaire des personnes exposées est légitime. Un tel suivi ne peut être envisagé qu'à travers une expertise sanitaire	Malgré notre insistance répétée, les services de santé de l'Etat n'ont pas souhaité entamer une telle démarche.

instance et à quelle date ?	sanitaire indépendant, engagé le plus tôt possible. En revanche, il ne m'appartient pas d'en désigner l'instance ni le calendrier : cela relève des autorités sanitaires compétentes, notamment de l'Agence régionale de santé. Mon rôle est d'en défendre le principe et d'en exiger l'indépendance et la transparence.	indépendante, menée par des instances compétentes, dans un cadre transparent et en lien avec les autorités sanitaires. Nous soutiendrons toute démarche allant dans ce sens, dès lors qu'elle repose sur des bases scientifiques solides et indépendantes. Un comité scientifique indépendant sera mis en place.	
4. Vous semble-t-il envisageable de concerter les citoyens sur la fin du chantier de réhabilitation et sur les méthodes envisagées pour le terminer et d'élaborer le meilleur scénario avec l'ensemble des parties ?	Oui, je propose dans mon programme d'engager enfin une dépollution exemplaire, garantissant la sécurité de toutes et tous. Cette étape doit être prioritaire et irréprochable sur le plan sanitaire et environnemental. Une fois cette sécurisation assurée, je souhaite instaurer un moratoire afin de décider collectivement de l'avenir du site. Cela passera par la mise en place d'un comité de suivi citoyen réunissant habitants, riverains, experts, associations environnementales, collectifs et élus.	Oui. En plus de l'abandon du projet de construction, La Rochelle Unie lancera une véritable concertation citoyenne afin de co-construire un avenir transparent et adapté à la réalité environnementale du site, avec : • Les riverains, • Les écoles (parents d'élèves et équipes éducatives) • Les associations concernées.	Les conditions du chantier font actuellement l'objet de discussions entre les entreprises chargées du chantier et les services de l'Etat. Quand ces derniers seront assurés que le protocole élaboré répond aux enjeux de sécurité, viendra le temps de l'échange avec les parties prenantes et les riverains. Nous continuerons à demander une transparence totale sur le protocole mis en œuvre par les entreprises et d'associer les riverains à chaque étape.
5. Vous semble-t-il acceptable de mener un chantier de construction sur ce site durant 2 à 3 années avec des terres polluées qui continueront à être remuées et transportées, avec des terrassements en	La réponse est dans la question. Qui peut raisonnablement répondre oui à une telle hypothèse ? Certainement pas moi. La protection de la population doit primer. Toute intervention sur un	Non. La Rochelle Unie propose l'abandon pur et simple du projet de construction sur le site Marcel Paul. Il nous paraît inacceptable d'exposer durablement la population à des	Le chantier de construction devra se dérouler avec une surveillance aussi rigoureuse que pour le chantier de dépollution. La ville n'ayant pas les ressources pour effectuer cette surveillance seule, je compte sur les services de l'Etat pour être à nos côtés.

profondeur et des milliers de m3 d'air pollué qui se volatiliseront en poussières dans les maisons, les écoles, les jardins et les poumons de la population ?	site pollué doit d'abord garantir la sécurité sanitaire et environnementale, avec des méthodes strictes, contrôlées et transparentes.	poussières et polluants issus de terrassements profonds, au cœur de zones habitées, d'écoles et de jardins.	Par ailleurs, les risques de pollution ne seront pas de la même importance tout au long du chantier. La phase de terrassement sera bien sûr la plus cruciale, c'est pour cela que je souscrit à la proposition de réaliser une partie de ces opérations sous tente.
6. Vous paraît-il acceptable de laisser des adultes et des enfants habiter sur un site qui restera dangereusement pollué ?	Là encore, la réponse est dans la question. Non, il n'est pas acceptable de laisser des adultes et des enfants vivre sur un site qui resterait dangereusement pollué. La santé publique n'est pas négociable. Si une occupation du site devait être envisagée, alors il devrait être entièrement dépollué, de manière rigoureuse, contrôlée et transparente, afin de garantir une sécurité totale pour les habitants, en particulier les plus vulnérables.	Bien entendu, cela nous paraît inacceptable. Même après une réhabilitation de surface, laisser des familles vivre sur un site durablement pollué poserait un problème sanitaire et éthique majeur. La ville a besoin de logements, certes, mais pas à n'importe quel prix, et certainement pas au détriment de la santé publique. Alors que le maire actuel a qualifié ce dossier de fiasco, pensez-vous que lui et certains candidats accepteraient de vivre avec leur famille sur le site Marcel Paul s'il venait à être construit ?	Il appartiendra aux services de l'Etat de déterminer, après les travaux de dépollution, si l'état du site est compatible avec un usage d'habitation.
7. Vous semble-t-il Préférable d'envisager collectivement un autre scénario que celui de la construction de logements, tel que le rachat du foncier par la mairie et/ou l'Etat ? Si oui, avec quelles propositions ? Si non, pour quelles raisons ?	Assumer ses responsabilités, c'est refuser de s'enfermer dans un scénario unique. C'est pourquoi, j'étudierai toutes les hypothèses, avec un seul fil conducteur : préserver la santé de toutes et tous. Si les conditions sanitaires et environnementales ne sont pas pleinement garanties, alors il est légitime d'envisager d'autres options que la construction de logements.	Oui. Nous estimons indispensable d'ouvrir le débat sur des scénarios alternatifs, incluant notamment le rachat du foncier par la collectivité, afin de sortir d'une logique exclusivement immobilière et de privilégier la santé et l'environnement.	Notre territoire a besoin de logements. C'est indiscutable, il incombe désormais aux entreprises, sous le contrôle des services de l'Etat, d'achever la dépollution du site pour le rendre compatible avec des logements. Je ne suis pas en faveur d'un rachat par la Ville ou par l'Etat du terrain. Les promoteurs immobiliers ont débuté ce chantier, ils doivent assumer leur responsabilité et le terminer. Le rachat du terrain par la puissance

			publique reviendrait à les débarrasser de ce fardeau. Par ailleurs, la Ville n'a pas les ressources, notamment financières pour porter un telle opération. Prétendre le contraire reviendrait à traduire une méconnaissance du dossier ou un mensonge éhonté.
8. Quelle place souhaitez-vous donner aux citoyens et aux associations lanceurs d'alerte sur ce type de sujet dans les décisions prises par la municipalité ?	Les citoyens et les associations lanceurs d'alerte doivent être étroitement impliqués dans les décisions municipales sur ce type de sujet. Leur rôle est essentiel pour assurer vigilance et transparence. Je veillerai à ce qu'ils participent activement aux comités de suivi, aux côtés des experts, des élus et des riverains.	L'histoire montre que faire la sourde oreille aux lanceurs d'alerte n'est jamais une solution. Nous voulons : • Améliorer la transparence et la communication, • Renforcer la sensibilisation sur les enjeux environnementaux, • Apporter des réponses concrètes, argumentées et documentées aux citoyennes, citoyens et associations lanceur-euse-s d'alerte. Ils doivent être reconnus comme des acteurs à part entière de la démocratie locale.	Sur ce dossier comme de nombreux autres, la mobilisation citoyenne a été très utile pour alerter les pouvoirs publics, mais aussi, en les poussant dans leur retranchement, à les rendre plus exigeants avec les entreprises en charge du chantier. Alors que nous approchons de la fin du chantier de dépollution, je souhaite, qu'à l'issue du scrutin municipal, nous puissions reprendre attache pour de nouveaux échanges qui nous permettront d'envisager sereinement la reprise des travaux et que nous tirions ensemble les leçons de ces accidents pour faire de La Rochelle une ville à la point dans le domaine des chantier des dépollution.